



Déclarations et Discours

N° 81/14

LES ARTS ET LA CULTURE AU CANADA : UN APERÇU DE L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

Discours prononcé par le ministre des Communications, M. Francis Fox, à la Conférence canadienne des arts tenue le 7 mai 1981, au Château Laurier, à Ottawa.

Je suis particulièrement heureux de m'adresser à vous ici, ce soir, parce que nous partageons les mêmes intérêts et, à bien des égards, nous nous heurtons aux mêmes difficultés. Mais tout cela fait partie de votre vie professionnelle. Et depuis que je suis devenu ministre chargé des arts, ce qui vous tient à coeur ou qui vous inquiète est devenu aussi mon lot.

Il y a 30 ans, la Commission Lévesque-Massey s'est penchée sur les problèmes de l'époque. C'est nul doute avec la satisfaction du devoir accompli que le Père Lévesque et ses collègues doivent contempler aujourd'hui la situation des arts et de la culture au Canada.

Lorsque l'on examine les artistes qui vous entourent, Père Lévesque, on ne peut s'empêcher de songer que c'est à vos efforts qu'ils doivent leur existence créatrice et qu'ils sont bien vos héritiers spirituels.

Je vous le concède, les difficultés ne manquent pas, mais leur persistance vient d'une expansion très rapide et d'une immense réussite. D'ailleurs cet essor extraordinaire des arts canadiens est en grande partie imputable aux efforts de nos éminents prédécesseurs.

Ainsi que le mentionne l'entrée en matière d'*Une stratégie culturelle*, nous avons fait beaucoup de chemin au cours de ces 30 ans.

Le mémoire du Conseil des arts du Canada au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale donne une bonne idée de la distance que nous avons effectivement parcourue. Il y a 30 ans, le total de la production littéraire du Canada anglais s'élevait à 55 livres : 14 de fiction, 35 de poésie et de théâtre, six divers. La Galerie nationale employait quatre salariés. La plupart des concerts se donnaient dans les gymnases des écoles, dans les halls d'hôtels ou dans les salles de cinéma loués pour l'occasion.

Plus les réalisations se multiplient, plus les questions se font nombreuses. L'expansion des arts, l'aide à leur accorder, leurs liens avec la société sont autant de questions fondamentales qu'il nous faut réévaluer. Nous cherchons tous des réponses, mais ce n'est pas chose facile, car la situation évolue très rapidement. Et s'il n'y a pas de solutions toutes faites, il importe au moins au plus haut degré que nous fassions quelque chose en attendant de trouver mieux... et que de nouvelles questions surgissent.

Ce n'est certainement pas une coïncidence si, au Canada, le renouveau s'installe sur

tous les fronts à la fois, de la Constitution à la culture. Notre pays est à un tournant historique, et nous abordons une ère nouvelle en tant que nation. Il nous faut à tout prix sortir renouvelés et renforcés de ce virage ; pas essentiellement autres, mais au contraire plus Canadiens encore.

Quels sont les liens culturels qui nous unissent en tant que nation, ou qui font de *n'importe quelle collectivité humaine une nation* ? On peut les définir en disant qu'ils regroupent un certain nombre d'éléments comparables.

Une histoire, une géographie, un passé communs. Des traditions communes et une mentalité commune. Des habitudes, des langues communes, et un autre élément que l'on oublie généralement et que, à défaut de mieux, j'appellerais des régions en commun.

Les régions culturelles

En d'autres mots, pour un pays, l'importance des diversités régionales va bien au-delà d'un agréable mélange d'ingrédients. C'est précisément, au contraire, dans la mesure où *il n'y a pas* d'homogénéisation que les régions renforcent la nation. Ce sont les caractéristiques propres à chaque région qui enrichissent leur ensemble. Le Canada commence à peine à définir ses régions culturelles, à les connaître et à les reconnaître pleinement. Le particularisme de Terre-Neuve est aussi indispensable à la notion même du Canada que le sont les traditions et la dignité du Québec. Qu'il s'agisse de Happy Valley ou de l'Abitibi, de Victoria ou de Thunder Bay – voire de Toronto qui, sur ce plan, constitue très probablement une région – les richesses de cette diversité font notre fortune commune.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls dans ce cas. Tous les pays chérissent le caractère unique de leurs régions, parce qu'ils considèrent qu'elles renforcent l'ensemble de la nation. La France entière s'identifie avec le Marseille de Pagnol et de Fernandel, les États-Unis, eux, possèdent Dixie, et l'Italie fredonne les chansons napolitaines. Voilà comment se crée la notion d'appartenance : la région trouve sa place au sein du pays qui, à son tour, appartient à tous.

C'est dans ce sens que la " région " crée la " nation " et vice versa. Loin de diviser notre pays, l'infinie diversité de ses régions l'unit, en fin de compte, parce que les régions sont les éléments constitutifs du pays...

Du croisement de ces deux sources, régionale et nationale, naissent la culture et l'art du pays. Et remarquez bien que je fais une distinction très nette entre culture et art parce que, comme vous le savez déjà bien, ce sont deux réalités différentes qu'il convient absolument de différencier clairement l'une de l'autre. De façon générale, la culture touche certains aspects de la société, de la structure sociale. L'art, lui, représente l'individu. L'individu en tant qu'artiste ; l'individu en tant que spectateur.

L'art définit l'homme

Rassurez-vous, il n'est pas question que je me lance ici dans une définition de l'" art ". Mais j'avoue avoir été marqué il y a quelque temps par la réflexion d'un archéologue au moment de la découverte récente de dessins dans une grotte, qui faisaient remonter les talents artistiques de l'homme plusieurs centaines de milliers d'années plus tôt qu'on ne le croyait. Il a dit ceci : " De toute évidence, l'art ne caractérise pas la

civilisation, l'art caractérise l'homme."

On pourrait même presque dire que puisque l'art est un trait de l'homme, c'est l'art qui définit l'homme, et que l'homme est une créature qui sécrète l'art. Pour aller plus loin encore, disons que non seulement l'art nous révèle notre nature, mais qu'il nous situe. Dans la pièce *À toi pour toujours, Marie-Lou*, de Michel Tremblay, le spectateur est aussi réellement dans Montréal qu'on le serait dans Moscou à la vue de la cathédrale Saint-Basile.

C'est dans ce sens que l'art est un rempart contre l'empiètement de la culture étrangère, si puissant et si convaincant que soit le pays étranger. Il n'y a qu'à voir l'histoire des Tchèques, des Hongrois ou d'autres cultures de l'ancien empire autrichien. Prenez encore les voisins de la Russie : la Pologne, la Finlande, notamment, et voyez la façon dont une culture nationale individualisée et bien vivante caractérise et soutient le pays.

Il en va ainsi parce que l'art appartient au domaine de l'esprit. C'est le rêve qui nous soutient. Supprimez-le aux hommes et ils mourront ou perdront la raison. Ainsi en est-il en ce qui a trait aux nations.

Et, comme pour les êtres humains, la création et le développement d'une personnalité forte (dont l'équivalent est l'art national pour les pays) constituent la meilleure défense contre la pénétration et offrent la meilleure garantie de rapports fructueux avec les autres, individus ou peuples.

Or, si la protection contre l'invasion des cultures étrangères est essentielle, elle n'est pas fondamentale. Les arts, par contre, le sont et voilà pourquoi vous, les artistes, vous accomplissez la tâche la plus importante qui soit pour la défense de notre intégrité nationale...

Les industries culturelles

L'art aujourd'hui doit compter avec l'électronique. Les progrès technologiques de la dernière décennie, des dernières années, j'ose même dire des derniers mois, libèrent des forces stupéfiantes, jamais imaginées, inédites jusqu'ici. Et si on les abandonne à l'emprise des multinationales, il y a un risque mortel pour la stabilité culturelle et artistique de notre pays, qui commence à émerger et à s'affirmer.

La révolution de la machine à vapeur et de l'électricité appartenant déjà au passé, à l'ère des microplaquettes on se bat pour conquérir le cerveau des hommes, pour préserver l'intégrité culturelle et artistique de la nation et, chose étonnante, tout cela en grande partie par le biais des industries fondées sur les arts et sur le travail des artistes, et que l'on commence à qualifier couramment d'industries culturelles. À cause de l'accélération des progrès technologiques, ce problème se complique aussi vite qu'augmente le besoin de solutions nouvelles.

Voilà que tout d'un coup les messages artistiques, culturels et commerciaux envahissent tout... Voilà que du jour au lendemain on peut s'en prendre à l'esprit et à l'argent des gens ; et les industries culturelles semblent être, en apparence du moins, le champ de bataille où se disputera la victoire. Mais parallèlement, elles peuvent

apporter une contribution immense aux arts en offrant des débouchés, des emplois créateurs et une multiplication des publics.

Il est bien naturel de s'enthousiasmer pour ces nouvelles merveilles. Il est aussi naturel d'appréhender les risques d'invasion culturelle qu'elles suscitent. Cette invasion, qui ne provient d'ailleurs pas seulement du voisin du Sud, mais également de l'Europe — la France et la Grande-Bretagne — est déjà commencée, ou est imminente à cause des satellites. Mais quelle que soit notre réaction devant ce nouveau matériel fascinant, il ne faut en aucun cas oublier que ce n'est que du matériel, le simple contenant, et pas le contenu. Et c'est à vous, les artistes, de fabriquer le contenu.

Cela dit, il y a un hic. Si le matériel n'est pas en place, que les producteurs sont absents et que toute l'industrie n'est pas là pour fournir le contenant, les artistes peuvent y perdre. Si, au Canada, l'industrie cinématographique ne commençait pas à exporter, il n'y aurait pas de débouché valable pour Denis Héroux ou Al Waxman. Et sans Hollywood, Charlie Chaplin ne serait peut-être resté qu'un obscur comédien de vaudeville.

Il est à noter ici, pas pour nous seulement, mais pour l'ensemble du pays, que cette industrie canadienne florissante, dont le chiffre d'affaires est de plusieurs milliards et que l'on appelle globalement les "industries culturelles", n'a pas reçu l'appui qu'elle mérite. Son importance dépasse en effet tout ce que l'on peut imaginer par ses fabuleuses retombées économiques à l'échelle nationale, à cause de ses effets multiplicateurs et de ses répercussions sur le tourisme et le secteur de la fabrication.

L'aide qu'on lui apporte, comme à toutes, d'ailleurs, profite en dernier ressort à l'économie du pays. Les industries culturelles enrichissent donc doublement le contribuable : par leur influence économique et par leur rayonnement intellectuel. Elles améliorent la qualité de sa vie.

L'extension des débouchés et l'encouragement de tous les aspects de cette branche sont capitaux, car beaucoup d'artistes y trouvent du travail. Les perspectives offertes aux artistes au service radio de Radio-Canada (avant l'avènement de la télévision) étaient primordiales à la vie et à la carrière de générations passées d'auteurs et d'interprètes canadiens et on peut très bien les comparer à celles que présentent les nouvelles techniques, qui seront elles aussi fondamentales pour les artistes de la présente génération et pour ceux qui suivront.

Mais tout cela présuppose que nous possédions nos propres moyens et nos marchés technologiques. Il faut aussi que nous ayons notre place dans l'univers culturel des Canadiens et, en tant que Canadiens, dans l'univers culturel d'autres nations.

En tant que ministre chargé, au niveau fédéral, des arts et de la culture, je m'intéresse de très près aux progrès technologiques et industriels des industries culturelles. Mais ce qui compte pour moi, c'est la culture et non pas l'industrie. Les industries culturelles n'offrent pas le moindre intérêt d'un point de vue culturel si elles ne transmettent pas de culture !

Je ne néglige certes pas le fait que ces nouvelles technologies créent des emplois, qu'elles peuvent éventuellement améliorer la balance des paiements et favoriser le tourisme. Mais aucune de ces raisons ne peut vraiment motiver le ministre à qui l'on a confié la responsabilité de l'épanouissement culturel du pays.

Il faut appuyer
les artistes

Mon objectif, qui est également celui du Gouvernement, est d'appuyer les artistes. Car, pour paraphraser ce que Gratien Gélinas a dit un jour des auteurs dramatiques : " L'artiste parle pour le peuple. " L'aide aux artistes et à leur travail, voilà ce qui me préoccupe au plus haut point.

Il y a deux façons d'aider les artistes dans leur travail. L'une est plus directe : les droits d'auteur ou la législation sur le contenu canadien, ou d'autres moyens qui leur permettent d'accroître leur revenu ; et aussi par les organismes qui octroient des subventions, notamment le Conseil des arts du Canada. C'est pas ces moyens directs qu'on peut appuyer les artistes qui travaillent seuls : peintres, pianistes, chanteurs et sculpteurs.

L'autre façon, celle-là indirecte, est de faire appel aux organismes. Dans le monde artistique et culturel, ils se répartissent aujourd'hui en deux catégories : l'une à but lucratif et régie par la loi du marché tels le cinéma, les disques, les livres, les périodiques ; et l'autre, à but non lucratif, qui ne peut fonctionner sans subventions, même lorsque de bonnes recettes sont enregistrées aux guichets. J'entends évidemment par là le théâtre, la danse, l'opéra, les orchestres.

Pourtant, la démarcation entre l'art commercial et celui que l'on qualifie de " pur " n'est pas toujours très nette. Il n'y a qu'à voir à ce sujet les subventions dont ne peuvent se passer les industries qui se voulaient lucratives, comme l'édition, ou encore, l'exemple un peu poussé de la devise commerciale d'une des entreprises culturelles les plus anciennes et les plus puissantes du monde, la M.G.M., qui affiche " Ars gloria artis ", c'est-à-dire : " L'art pour l'amour de l'art. " L'inscription entoure la tête du lion et l'on a à peine le temps de la lire avant que le lion ne rugisse...

Certaines choses, par ailleurs, devraient rester absolument indépendantes. C'est ainsi que les activités des organismes, comportant une part de jugement, doivent rester neutres, en dehors de toute ingérence politique. Comme je l'ai dit dans une allocution, le 28 août 1980 : " La culture ne saura s'épanouir que dans une ambiance de liberté... C'est un principe soigneusement sauvegardé... (le gouvernement) doit se borner à simplement instaurer un climat qui soit favorable à la libre expression. Sans doute, ce principe peut parfois, pour nous politiciens, devenir gênant, mais en longue période, il est essentiel et irremplaçable. Somme toute, c'est un principe sage. " Et c'est justement parce que j'ai une conviction bien arrêtée sur cette question que j'ai écrit comme suit, le 18 février, à Lister Sinclair : " J'ai entamé des discussions avec mes collègues du Cabinet pour que notre politique visant les Sociétés de la Couronne ne modifie pas de façon sensible le statut actuel des instances culturelles en attendant les résultats de la révision de la politique culturelle. " ...

Sans doute la principale réalisation fut la réorganisation du Comité d'étude de la politique fédérale, qui est à l'heure actuelle en pleine activité. On avait en effet

Le Comité
d'étude

demandé à maintes fois, tant dans les milieux artistiques et culturels qu'à l'extérieur, que l'on entreprenne une telle étude. Vous étiez vous-mêmes parmi les premiers à la réclamer. La réponse du pays au Comité fut extraordinaire, puisque ses membres ont reçu plus de 1 400 mémoires qui ont servi à préparer les audiences nationales actuellement en cours. Cela contraste d'une façon frappante avec les quelque 460 mémoires reçus il y a 30 ans par la Commission Lévesque-Massey...

Un certain nombre de membres de la C.C.A. (Conférence canadienne des arts) ont demandé que soient clarifiés certains points concernant le processus général qui sera suivi à l'issue des audiences du Comité d'étude.

Le Comité rédigera un rapport aussitôt que possible après la clôture des audiences, afin que le public bénéficie d'une synthèse globale de ce qui s'y est passé et de ce que contenaient les mémoires. Mis à la disposition de tous, ce rapport sera remis par mes soins au Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre des communes.

Le Comité d'étude prévoit publier ensuite son rapport final qui contiendra ses recommandations au Gouvernement, et cela dès le début de 1982. Ainsi que je l'ai déclaré le 10 juillet 1980, lors de ma déposition devant le Comité permanent, ce rapport sera rendu public en même temps qu'il sera déposé devant le Comité parlementaire.

Enfin, ... je préparerai un livre blanc sur la politique culturelle et j'espère pouvoir le déposer devant la Chambre au début de l'été 1982.

Je répète ici que je fonde beaucoup d'espoir sur ce processus, sur les travaux du Comité et sur son rapport que j'attends avec impatience...

Dans l'intervalle, il y a dans le monde culturel des affaires urgentes qui ne souffrent pas d'attendre. La Conférence canadienne des arts a montré par la détermination, la rapidité et l'efficacité avec lesquelles elle a conçu et publié *Une stratégie culturelle* qu'elle avait manifestement reconnu cette urgence. Au nom de l'ensemble du Ministère, je suis heureux de vous féliciter, de vous applaudir pour l'effort très spécial auquel vous avez consenti. Le prix en a forcément été élevé et nous sommes heureux d'y contribuer grâce à une subvention de \$102 895 du programme des initiatives spéciales...

Le Gouvernement abonde dans votre sens lorsque vous dites dans les conclusions de la *Stratégie*: " Il y a trop de problèmes urgents touchant les activités culturelles canadiennes à régler sur-le-champ... pour que nous nous contentions de rester sans rien faire en attendant la parution du livre blanc en 1983. "...

Aide financière

L'une des questions alors soulevées et dont les effets ont touché tous les aspects du monde artistique et culturel, était l'utilisation des revenus de loterie. Cela fait maintenant quatre mois que j'ai annoncé le Programme spécial d'initiatives culturelles, qui prévoit une aide financière aux organismes artistiques et culturels canadiens. Il tire ses ressources de l'entente fédérale-provinciale survenue à la dissolution de Loto

Canada et dispose d'un budget de quelque 40 millions de dollars pour trois ans, jusqu'à 1982-1983 compris. Je suis heureux de vous annoncer que, dans le cadre de ce programme, nous avons approuvé à ce jour 73 subventions totalisant \$11 253 771 et dont la liste est à votre disposition.

Comme il a été institué pour répondre à des besoins pressants en attendant les conclusions du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, ce programme met l'accent sur un financement ponctuel plutôt que sur une aide permanente de fonctionnement. Il comporte quatre volets.

Le premier s'applique à la réduction des déficits. La participation provinciale est une condition sine qua non de ce programme. Jusqu'à ce jour, j'ai approuvé 33 subventions pour un total de \$1 843 388 en faveur d'organismes dont les déficits se chiffraient à \$5 468 844. Je peux citer à titre d'exemple les \$242 815 octroyés à l'Orchestre symphonique de Winnipeg et les \$12 240 dont a bénéficié la Compagnie montréalaise Eddie Toussaint.

Deuxième volet : Amélioration de la gestion dans les arts du spectacle, ce qui comprend les projets d'amélioration de la gestion et les octrois aux organisations n'ayant pas de déficit accumulé. C'est ainsi que 30 octrois représentant un total de \$485 000 ont été versés à des organisations comme le Théâtre des Filles du Roy, de Hull (Québec), l'Orchestre symphonique de Toronto et le Globe Theatre de Regina.

Le troisième volet couvre l'aide en immobilisations aux établissements culturels, qu'il s'agisse d'organisations à but non lucratif des arts du spectacle ou d'établissements de conservation des biens culturels. Citons, à titre d'exemple, le Vancouver Art Gallery (4,5 millions de dollars), le Thunder Bay Arts Centre (3 millions de dollars) et le Sudbury Theatre Centre (\$500 000)...

Le quatrième et dernier volet est l'appui à des activités culturelles de portée nationale, dont voici, entre autres, certains des bénéficiaires : Onstage 81 (Toronto International Theatre Festival) qui a reçu \$200 000 ; Creative Canada (manifestation culturelle des Jeux du Canada) : \$250 000 ; l'Association canadienne des organisations professionnelles de la danse (pour une manifestation nationale de danse) : \$71 500 ; et le Concours de musique du Canada (pour les finales de son concours national de musique) : \$216 135.

Ces subventions immédiates et substantielles ont beau avoir des répercussions extrêmement importantes, directes et indirectes, sur la vie culturelle et artistique du Canada, le grand souci du Gouvernement n'en a pas moins été, et doit demeurer, l'amélioration de la situation de l'artiste, dont la condition n'est pas encore acceptable. Dans ce secteur de très haute priorité, le Gouvernement agit surtout par l'entremise du Conseil des arts du Canada.

C'est le moyen le plus rapide et le plus efficace d'y parvenir. C'est pourquoi, bien que nous vivions une période de restriction, le Gouvernement a attribué \$52 941 000 au Conseil pour 1981-1982. L'attribution originelle de \$49 941 000 dont il avait bénéficié représentait déjà une augmentation de près de 12 pour cent sur la somme

accordée pour l'exercice antérieur. Avec ces 3 millions de dollars supplémentaires, cette augmentation est donc en fait de 18,5 pour cent.

D'autres moyens d'aide moins directe sont déjà en place. Le Programme d'aide à l'édition de livres canadiens en est ainsi à sa seconde année. Sa composante stimulation des ventes a permis de distribuer 3,7 millions de dollars à 67 éditeurs. Ces fonds permettront aux éditeurs canadiens d'accroître leurs actions de promotion, de commercialisation, de mise en marché et de distribution. Le *Book and Periodical Development Council* a reçu plus de \$125 000 pour un programme de commande et de distribution électronique de livres. La Société de développement du livre et du périodique a reçu de son côté \$91 000 pour une étude de marché.

Quant à l'aide aux films commerciaux, je ferai bientôt connaître le détail des modifications qui interviendront dans la déduction pour amortissement, accentuant ainsi l'aide aux créateurs canadiens dans la production cinématographique.

Voilà un bien rapide bilan de mes principales réalisations à ce jour. Ce n'est certes pas autant que je l'aurais souhaité, mais je tiens à préciser que dans un certain nombre de domaines, de nouvelles mesures vont intervenir très bientôt, ou du moins assez rapidement.

La situation fiscale

Parmi ces dernières, il y en aura deux qui aideront plus directement l'artiste et qui, je crois, vous intéresseront particulièrement : ce sont la situation fiscale (le Rapport Disney) et la réforme du règlement sur les droits d'auteur.

Vous êtes probablement tous au fait qu'un comité interministériel a étudié un rapport demandé antérieurement sur la situation fiscale des artistes. Certaines de ces recommandations nécessiteraient des modifications à la loi de l'impôt, et bien qu'elles soient mineures et ne représentent qu'une faible augmentation de la valeur des dépenses aux fins de l'impôt, il est indispensable que mon collègue le ministre des Finances accorde son autorisation pour qu'elles bénéficient d'une décision favorable de la part du Cabinet.

Il n'y a pas de doute que le traitement de l'artiste considéré comme employé, en ce qui concerne la déductibilité aux fins de l'impôt de ses frais professionnels, constitue un frein pour celui qui cherche à obtenir le statut d'employé. Le comité propose donc que l'on inclue dans la Loi de l'impôt sur le revenu une clause stipulant que l'artiste assimilé à un employé pourrait déduire tous les frais autorisés entraînés par la pratique de son métier, au même titre que s'il était travailleur indépendant. Afin de faciliter encore plus les choses, le comité propose que les organisations artistiques financées par le Conseil des arts du Canada (et qui recourent aux services d'artistes) reçoivent, le cas échéant, une aide financière complémentaire pour les défrayer des frais additionnels que représentent pour elles les versements à la caisse d'assurance-chômage.

Bien qu'il n'ait pas retenu toutes les solutions proposées par le Rapport Disney, le comité interministériel était catégorique dans les conclusions qu'il a remises au Gouvernement : il faut s'employer à améliorer le sort des artistes canadiens.

Pour ma part, il y a quelques autres changements que je souhaiterais voir apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu, en particulier les dispositions relatives aux déductions des dons faits aux organismes à but non lucratif, et notamment à tous les organismes artistiques, aux musées et aux galeries. En ma qualité de Secrétaire d'État, il m'incombe de coordonner l'élaboration de la politique fédérale officielle en matière d'activités volontaires. Mes collaborateurs et moi-même étudions actuellement un certain nombre de propositions afin de modifier les stimulants fiscaux, ce qui aurait pour effet d'encourager les dons de charité à des organismes accrédités, et permettrait d'accroître leurs revenus et de réduire leur dépendance vis-à-vis des subventions de l'État.

Quant à la question des droits d'auteur, elle est cruciale pour une politique de la culture et des communications ; elle occupe d'ailleurs une place de choix dans les travaux du Comité d'étude. Je sais que bon nombre de mémoires traitent de ce sujet et réclament une refonte. Je suis personnellement d'accord sur la nécessité de revoir sérieusement cette loi au cours de l'année.

Deux autres grands domaines liés à la culture font l'objet d'un réexamen approfondi par mon ministère : la radiodiffusion et l'industrie du disque.

Un mot, si vous me le permettez, à propos de radiodiffusion. Le plus grand défi qui la confronte, à mon avis, c'est la programmation...

Nous pourrions, et à juste titre, nous enorgueillir du matériel et des installations de production dont nous disposons. Mais on ne saurait en faire autant de la programmation. Lorsque je dis que le problème le plus aigu de la radiodiffusion est un problème de contenu, de programmation, je sais ne rien dire d'original, car c'est l'une de nos pierres d'achoppement.

L'industrie ne s'est rendu compte que peu à peu que la déduction de cent pour cent pour amortissement sur les investissements dans des productions cinématographiques et magnétoscopiques certifiées, est aussi utilisable pour la programmation télévisuelle. Les certifications de projets de courts métrages et de productions magnétoscopiques essentiellement destinés à la télévision sont passés d'environ 9 millions de dollars en 1978 à environ 35 millions de dollars en 1979, et à probablement 50 millions de dollars en 1980.

Considérons maintenant l'industrie de la télédistribution. Ce système d'acheminement des signaux télévisuels a indiscutablement augmenté et amélioré la *circulation* des émissions mais n'a pas vraiment contribué à la solution du problème du *contenu*.

Il a été en effet très tentant de "meubler" la programmation avec le contenu qu'offre facilement le grand voisin du Sud, qui représente la source la plus prolifique du monde de produits dits culturels.

Mais un pays peut-il survivre, garder son indépendance et maîtriser son destin s'il ne s'exprime pas lui-même et ne se contente que d'être spectateur passif de ce que

quelqu'un d'autre lui dit ? Ma réponse est " non ", et cela pas seulement à titre de ministre des Communications, mais en tant que Canadien fier de l'être.

À l'heure actuelle, toutes les solutions possibles valent d'être éprouvées, qu'elles soient ponctuelles ou progressives, que l'on parle extension des services, télévision à péage, réseaux éducatifs provinciaux supplémentaires, réseaux éducatifs interprovinciaux, nouvelles règles sur le contenu canadien ou meilleure utilisation du programme de déductions pour amortissement. D'ailleurs, nombre d'entre elles n'ont pas besoin d'attendre l'élaboration d'une stratégie globale. Pour résoudre les problèmes fondamentaux, il nous faudra agir avec audace et imagination.

À la requête du Cabinet, mon ministère est en train de préparer un élément clé de sa percée culturelle, une politique de la radiodiffusion pour les années 1980. Vous aurez un rôle à jouer à cet égard.

...Je pense qu'il nous faut tout d'abord analyser avec beaucoup de soin l'évolution continue du contexte nord-américain, y compris ses composantes européennes de plus en plus importantes.

En second lieu, nous devons bien comprendre que nous allons fonctionner dans un climat infiniment plus concurrentiel, avec des publics bien plus fragmentés. Il nous faudra également explorer les possibilités offertes par les marchés mondiaux pour certaines de nos émissions.

Troisièmement, nous allons devoir déterminer avec plus de précision ce que doivent être nos objectifs et nos buts. Quel genre de programmation canadienne voulons-nous ? Nous réussissons relativement bien en matière de nouvelles, d'affaires publiques, de documentaires et de sports. Mais nous réussissons plutôt mal en matière de variétés, de dramatiques et d'émissions pour enfants.

En quatrième lieu, une fois définis ces objectifs, il nous faudra en établir au moins grossièrement les coûts.

Cinquièmement, enfin, quelles sont les sources de recettes potentielles ? Quelles projections pouvons-nous dresser en matière d'aides gouvernementales fédérales et provinciales ? Quelles sont les prévisions en matière de recettes publicitaires ? Les radiodiffuseurs investissent-ils autant qu'ils le pourraient dans la production d'émissions ? Quel genre de stimulants fiscaux imaginer pour accroître la production dans le secteur privé ? Quels devraient être les principes d'une nouvelle loi sur les droits d'auteur ? Qu'apportera la télévision à péage à l'économie de la production d'émissions ? La fiscalité fédérale ou provinciale constitue-t-elle un obstacle à cette production ? Les provinces disposent-elles de pouvoirs fiscaux permettant de stimuler la production d'émissions et de films ? La télédistribution devrait-elle contribuer obligatoirement au financement de cette production ?

À quels niveaux ces discussions devraient-elles intervenir ? J'estime que cette question ne doit pas être du seul ressort des politiciens ou des fonctionnaires. Il est impératif que notre stratégie soit élaborée de concert avec toutes les parties

intéressées que préoccupe l'avenir de la radiotélédiffusion canadienne. Je serais fort heureux de recueillir les avis de ceux d'entre vous qui voudraient bien m'en faire part en m'écrivant, en présentant des mémoires ou à l'occasion de réunions comme celle d'aujourd'hui.

La télévision
à péage

Arrêtons-nous un instant sur la question très actuelle de la télévision à péage. J'ai d'ailleurs pris note des points qui vous tiennent le plus à coeur : l'importance des fonds alloués à la production, la création d'emplois pour les artistes et vos inquiétudes au sujet du contenu canadien dans la télévision à péage.

Dès le mois d'août dernier, j'indiquais que l'introduction de la télévision à péage devenait urgente. En octobre, je précisais qu'à mon avis les préalables à la télévision à péage canadienne sont les suivants :

- la télévision à péage canadienne doit contribuer positivement et d'une façon significative à la radiotélédiffusion canadienne ;
- la télévision à péage canadienne doit comprendre l'utilisation de ressources canadiennes ;
- la télévision à péage canadienne doit stimuler la production canadienne d'émissions.

L'introduction de la télévision à péage dans notre pays pourrait contribuer d'une façon marquée à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, que l'on parle programmation ou contenu de celle-ci. Un système de télévision à péage bien conçu en effet fournira à la production canadienne un débouché nouveau et payant. Il permettra, à partir des abonnements, une injection directe de fonds en faveur de la programmation, qui s'ajoutera aux investissements habituels de la publicité et du gouvernement.

Plusieurs d'entre vous ont exprimé des réserves sur l'avis public du C.R.T.C. (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes). Je suis heureux que celui-ci reste comme toujours ouvert aux nouvelles idées, aux participations, initiatives, soucis, opinions et contributions de toute nature.

L'industrie
du disque

Après la radiodiffusion, l'industrie culturelle la plus importante, à cause de son chiffre d'affaires, est celle de l'enregistrement sonore.

Comme vous vous en souviendrez, le 5 février dernier, à la remise des Prix " Juno ", j'ai annoncé que le ministère des Communications entreprendrait bientôt une enquête poussée sur l'industrie canadienne du disque. La préparation de cette étude est presque terminée. Elle devrait se concentrer sur le secteur possédé ou dominé par des Canadiens, les deux marchés linguistiques du Canada, l'influence de la mainmise étrangère et celle du milieu international sur nos réalisations.

Ce qui a été fait la dernière décennie, ou même depuis quinze ans, dans les diverses sphères de la culture constitue la base sur laquelle nous bâtissons aujourd'hui. Que ce soit en multipliant les activités des musées ou en assurant la conservation dans les bibliothèques ou aux archives, en passant par un vif intérêt dans les arts

d'interprétation, le Gouvernement maintiendra son appui.

Les possibilités de recherche et d'application dans le monde de la culture et le rôle qu'y jouent les connaissances et l'information sont autant de secteurs où l'apparition de nouvelles technologies entraîne des répercussions de plus en plus profondes...

La constitution des bibliothèques et des archives en réseau, grâce aux nouvelles technologies, peut revêtir une importance capitale pour les artistes du pays. N'est-ce pas merveilleux pour un artiste isolé à, disons Flin-Flon (Manitoba), de pouvoir éventuellement se procurer pour ses recherches ou ses sources d'inspiration les innombrables documents provenant de l'ensemble des bibliothèques et des centres de référence du pays.

Voilà à quoi aboutirait la création éventuelle d'un réseau bibliographique canadien, d'un réseau de partage des ressources des bibliothèques et d'autres réalisations semblables.

Avec l'essor des échanges culturels internationaux, la demande de produits culturels venant d'autres pays croîtra à mesure que progresseront les moyens de distribution correspondants. Cela peut, bien sûr, menacer la progression de la culture au Canada, mais cela nous oblige aussi à élargir la consommation de produits culturels canadiens et à en promouvoir l'exportation.

Ce n'est pas uniquement par des moyens traditionnels tels que des subventions ou de parrainage par l'État, de tournées ou d'expositions de produits culturels que l'on diffusera notre culture à l'étranger. Il faudra recourir davantage aux méthodes commerciales.

Mon collègue, le ministre des Affaires extérieures, a déjà entamé une enquête approfondie sur les activités, les besoins et les exigences internationaux des arts d'interprétation et des arts plastiques, à l'échelle du pays. Cette démarche a été entreprise avec l'aide et la collaboration des ministères provinciaux de la culture, des établissements d'enseignement et de formation et des milieux artistiques eux-mêmes.

Si le Gouvernement se prépare à multiplier ses prestations culturelles à l'étranger, il doit aussi consolider les établissements culturels nationaux de la Région de la capitale nationale, et notamment améliorer les locaux qui abritent les collections nationales...

Les organismes culturels d'Ottawa se situent à l'avant-scène nationale à cet égard, que l'on parle de la Galerie nationale, des Musées nationaux, du Centre national des arts ou des autres.

Ils permettent d'atteindre un grand nombre de Canadiens (et de visiteurs) et de leur faire mieux connaître et apprécier la capitale, symbole national et symbole du patrimoine culturel du Canada. Beaucoup d'entre eux, en particulier les Musées nationaux et la Galerie nationale, sont logés, si l'on peut employer un euphémisme, dans des locaux "inadaptés" qui ne permettent pas d'exposer correctement leurs collections, ou de les protéger suffisamment.

On s'est beaucoup plaint des mauvaises conditions qui existent à la Galerie nationale et je le déplore aussi vivement pour ma part. À mon avis, cette situation, ces locaux et ces conditions sont inacceptables. Je m'emploie activement à y trouver une solution. Je suis d'ailleurs confiant que nous réussirons.

J'ai essayé ce soir de dresser devant vous un bilan de l'année écoulée. Les questions qui se posent à nous sont encore nombreuses, mais je me plais à croire que nous sommes en mesure d'y apporter des réponses innovatrices grâce, en particulier, à l'appui que vous voudrez bien m'accorder...

S/C